

Diagnostic

Dans la perspective de la mise en place des nouvelles générations de contrats de projets 2007-2013 et de programmes opérationnels européens 2007-2013, l'Etat et la Région ont établi un diagnostic partagé de la situation économique et sociale de la région Auvergne afin de mettre en oeuvre des projets et des actions communs pour les sept ans à venir, prenant en compte les orientations stratégiques européennes (« *de Lisbonne et Göteborg* ») et la volonté de ne privilégier que des projets d'investissement structurants pour notre région.

L'Auvergne, située au cœur du Massif Central, peuplée d'1,3 million d'habitants (50 hab./km²) connaît une situation démographique préoccupante. Tout l'enjeu de la nouvelle génération 2007-2013 des contrats de projets et des POE est de favoriser la compétitivité et la solidarité des territoires pour que l'Auvergne du XXI^{ème} siècle retrouve une dynamique démographique, économique et sociale, dans un cadre environnemental privilégié : tout doit être fait pour favoriser l'accueil de nouvelles populations, notamment actives.

1 - L'Auvergne dispose d'un patrimoine naturel et culturel remarquable qui confère à la région un caractère globalement préservé et authentique. Ce patrimoine, dont il convient de prendre soin pour les générations futures, reste cependant fragile en raison de sa faible prise en compte dans le développement. Or, il constitue un atout indéniable pour la région et contribue au développement du tourisme.

2 - La plaine céréalière de la Limagne et l'espace herbager de demi-montagne et de montagne, orienté sur l'élevage (viandes et fromages principalement), représentent 30.000 exploitations de production (dont 19.000 professionnels) employant 7 % de la population active, soit deux fois la moyenne nationale, avec, en particulier, un important export de bovins vers l'Italie. La demande d'authenticité du consommateur associée à l'image des grands espaces naturels régionaux peut positionner favorablement cette agriculture à condition de réussir certaines adaptations techniques et d'améliorer la gestion de la qualité et de la valeur ajoutée. Le maintien du maximum d'exploitants à taille familiale, tout en préservant l'environnement, est un enjeu fort pour l'Auvergne, autour des produits de qualité, dont ceux issus de l'agriculture biologique.

3 - Tous secteurs d'activité confondus (hors agriculture et secteur financier), les établissements auvergnats (59 000 unités) représentent 2,1 % de l'ensemble national. L'industrie est bien présente (2,6 % des établissements français), notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, des biens intermédiaires. Avec une majorité de petits établissements, l'Auvergne compte également quelques grands établissements de 500 salariés ou plus (Manufacture française de pneumatiques Michelin, Aubert et Duval, Péchiney-Rhénalu, MSD, Valeo, l'imprimerie de la Banque de France, Limagrain) qui contribuent à la structuration de l'économie régionale. Les secteurs de l'énergie et de la construction sont également bien implantés.

La forte représentation du secteur industriel rapproche l'Auvergne des régions comme la Picardie et la Bourgogne et, dans une moindre mesure, la Champagne-Ardenne, la Lorraine et le Centre. Cette orientation industrielle traditionnelle s'accompagne d'une présence de pôles de compétitivité qui se développent autour de spécialisations dans les secteurs « Mécanique-métallurgie-transformation des métaux » (VIAMECA) et « industrie agricole et alimentaire » (Innovation dans les céréales et Innoviandes).

4 - Forte de centres de recherche de premier plan (INRA, CEMAGREF), dotée de laboratoires de recherche reconnus, et bénéficiant du dynamisme de grands groupes privés (Michelin, Merck, Rhône-Poulenc, L'Oréal, Péchiney, Limagrain...), de deux Universités, d'Ecoles d'ingénieurs, l'Auvergne dispose d'importants atouts dans le secteur de la recherche, qui se développe autour de quatre axes d'excellence : qualité des aliments, santé et nutrition humaine, chimie des transformations et durabilité des matériaux, machines performantes et intelligentes et de deux pôles d'excellence, physique corpusculaire et volcanologie. Cette situation permet de constituer un ensemble d'équipes de taille critique suffisante. Des centres de transfert de technologie permettent aux entreprises auvergnates, notamment les PME, d'accéder à ce potentiel de recherche. Les deux Universités et les huit Ecoles supérieures font de la région un pôle d'enseignement supérieur reconnu, mais qui doit faire face à une baisse des effectifs d'étudiants, à l'attractivité des régions périphériques et à la construction de l'espace universitaire européen.

5 - Les services aux entreprises et les technologies de l'information et des communications (TIC) sont des activités qui traduisent un dynamisme économique. Or, celles-ci sont insuffisamment représentées en Auvergne et l'offre régionale de services ne couvre pas la totalité des besoins des entreprises qui s'adressent aux régions Rhône-Alpes et Ile-de-France. Pour les TIC, le boom de la net-économie a impulsé une forte croissance de ce secteur en Auvergne. Néanmoins, bien que les établissements scolaires connaissent un taux élevé de raccordement et que la télé-médecine présente un développement « classique », l'Auvergne reste parmi les régions en retard dans ce domaine. Cette situation pourrait évoluer positivement à la condition d'affecter les moyens nécessaires à l'amélioration de la couverture territoriale en Internet haut-débit et en téléphonie mobile en donnant une place prépondérante au développement de la culture "TIC" chez l'ensemble des acteurs du monde socio-économique.

6 - L'espace régional devient un territoire ouvert aux échanges routiers interrégionaux et européen. L'amélioration des liaisons ferroviaires avec Paris et Lyon reste un enjeu majeur. Dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013, une nouvelle priorité a été donnée à la réalisation des axes Clermont-Ferrand - Paris et Clermont-Ferrand - Lyon avec pour objectif de mettre Clermont-Ferrand à moins de 3 heures de Paris et moins de 2 h 15 de Lyon. Ainsi, le diagnostic effectué par l'État rejoint-il largement l'analyse issue des Assises territoriales conduites par la Région en 2004. Il traduit la plupart des enjeux en termes d'économie, de développement social, de démographie, de développement de la recherche et de l'innovation, sans oublier l'ensemble des programmes qui contribuent à mettre en place les actions et les outils d'un développement harmonieux et équilibré des différentes zones du territoire.

Le diagnostic des forces et faiblesses de l'Auvergne conduit l'Etat et la Région Auvergne à s'engager dans un contrat de projets en vue d'atteindre les objectifs prioritaires suivants :

- Désenclaver l'Auvergne : améliorer l'accessibilité ferroviaire ;
- Assurer le développement économique en conciliant développement durable et compétitivité ;
- Développer les énergies renouvelables et mettre en œuvre un plan biodiversité et qualité des eaux ;
- Mettre en place un volet territorial fort et équilibré.

➤ Annexe financière (tableau DIACT) **NB : Les chiffres mentionnés de financements sollicités au titre des programmes opérationnels européens sont indicatifs et sous réserve de leur approbation par la Commission Européenne.**